

Conférence de presse sous le kiosque du 7 septembre 2022

Dans un article du Midi-Libre du 8 août dernier, émettant un doute sur le maintien du projet de parking sous la Place Aristide Briand, la mairie de Sète faisait savoir que *« les travaux ont pris du retard, c'est à cause du référé déposé par Bancs Publics le 24 décembre dernier, mais que le projet se fera et tous les documents et permis qui manqueraient seront redéposés au moment opportun »*.

Le moment jugé opportun pour déposer ces permis a été fin août, pour les publier aussitôt, le 29 août, sans aucun délai d'instruction, de façon à éviter toute fuite.

Parmi ces permis figure un permis de re-construire le kiosque, annulant de ce fait le permis de le démolir du 13 juin. Pour stopper la procédure judiciaire lancée par 24 riverains et l'association Bancs Publics dénonçant l'illégalité de ce permis.

Viennent aussi d'être affichées sur la place : le Permis de Construire le parking et une Déclaration Préalable de travaux portant sur la destruction de la place, y compris des arbres et le réaménagement de la place. A également été délivrée l'autorisation pour ENEDIS d'installer un transformateur provisoire rue Charles de Gaulle, aux fins de modifier les réseaux et d'alimenter le chantier.

Il s'agit pour la Mairie de commencer les travaux au plus tôt. C'est la raison qui a conduit la municipalité à informer les restaurateurs qu'ils devaient retirer leurs terrasses dimanche prochain le 11 septembre. Au cours de cette réunion, les participants n'ont pu obtenir aucun calendrier de travaux, car *« les macaques (lisez Bancs Publics) risquaient ainsi de l'apprendre et de faire obstruction, et que Bancs Publics les obligeaient à respecter le droit »*.

La presse et l'opinion doivent savoir que, dans tous les cas de figures, **le projet de parking souterrain est illégal, pour différents motifs**. Nous avons les moyens de le prouver. Nous le ferons *« au moment opportun »*. Toute destruction de la place nécessitée par ce projet est également illégale.

Nous demandons en conséquence que soient suspendues toute mesure :

- de déplacement du marché du mercredi et de la brocante du jeudi.
- de retrait des terrasses de restaurant
- de tout acte de dégradation de la Place Aristide Briand

Enfin nous exigeons des services de l'Etat que la légalité soit respectée dans l'instruction du permis de construire du parking, instruction qui a été faite sur des documents fallacieux ou ne correspondant pas au projet réel. L'étude d'impact dans le cadre de l'instruction environnementale doit être réalisée, sa dispense est illégitime. Ceci dans le contexte des transformations climatiques en cours et de l'évolution, partout en France, des modes de déplacements.

Le Collectif Bancs Publics est constitué de plus de 3000 sétois

L'Association Bancs Publics comprend 650 membres

La pétition contre le parking a recueilli près de 15000 signatures